

LA FISCALITÉ DES SUCCESSIONS ET DONATIONS DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL (RAPPELS THÉORIQUES ET CAS PRATIQUES)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les particularités du contexte international
- Différencier le raisonnement civil du raisonnement fiscal
- Comprendre le raisonnement fiscal en présence d'une convention fiscale
- Comprendre le raisonnement à défaut de convention

CONTENU

I- Quel raisonnement à défaut de convention internationale ?

- La territorialité (domicile/résidence)
- La combinaison des deux critères (résidence et situations des biens)
- L'article 750 ter du CGI
- L'imputation de l'impôt payé à l'étranger
- Exemples

II- Quel raisonnement en présence d'une convention internationale ?

- Où trouver les conventions internationales conclues par la France et leurs commentaires ?
- Comment lire une convention fiscale ?
- Le traitement de la double imposition (taux effectif et imputation)
- Exemples
- Le dépôt de la déclaration de successions (lieu, délai...)

III- Cas pratiques

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

Marjorie DEVISME,

Directrice du Centre notarial de droit européen, Docteur en Droit

Frédéric VARIN,

Notaire à Distré (49), spécialiste en DIP, délégué de la cour d'appel d'Angers

MERCREDI 2 AVRIL

8h45 - 12h15 | 13h30 - 17h
Club Med d'Opio

Public concerné

Notaires et collaborateurs
Des connaissances en DIP sont
conseillées

Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

Moyens techniques

Projection du cours sur écran
(vidéoprojecteur) accompagnée le
plus souvent d'un support numérique

Méthodes pédagogiques

Cours magistral et interactif
(questions/réponses)
Etude de cas pratiques selon
la répartition suivante :
70% théorie / 30% pratique

Méthode d'évaluation

Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours de
la formation au moyen d'un QCM

Modalités et délais d'accès

Inscription sur : formation.adnov.fr
à l'aide de vos codes ID.NOT

- Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 15 jours avant le début de la
formation
- Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous
sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée
- Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation
- À l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat de
réalisation (attestation de présence)
vous sera envoyé
- La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office

Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations
pour l'accessibilité aux personnes
en situation de handicap, vous
pouvez contacter le CSN par écrit à
l'adresse : formation@csn.notaires.fr
ou par téléphone au 01.44.90.30.54 /
01.44.90.30.83 / 01.44.90.30.01